

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 MAI 2017

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Restructuration de l'ancienne école du Manoir – Avenant n°3 au marché de travaux

L'enduit du mur sous préau, la réalisation de têtes de placards, la pose de carreaux pour la réalisation d'un motif et la fourniture de luminaires suspendus génèrent une augmentation globale du coût des travaux de 3 243 euros HT.

II.2. Présélection d'architectes pour projet de l'Arceau

Par délibération du 13 mars dernier, le conseil municipal a décidé du principe de réhabilitation et d'extension de la salle de l'Arceau et autorisé le lancement de la procédure de consultation d'architectes.

La publicité réglementaire a été publiée sur les sites internet achatspublics49 et anjournmarchéspublics ainsi que dans les annonces légales du journal Ouest France ; 23 candidatures ont été réceptionnées dans le délai imparti. Sur proposition du jury de sélection, il a été décidé de retenir trois candidats qui seront invités à remettre une offre sous forme d'un mémoire technique et d'une proposition d'honoraires.

II.3. Extension de la Maison de l'Enfance – Avenant n°1 au marché et validation d'option

Le prolongement du mur de soutènement représente une augmentation du marché de 8 431 euros soit 3,21% du marché. Par ailleurs, l'option du lot 11 « Revêtement de sol » pour le remplacement du sol PVC dans la partie périscolaire est validée pour un montant de 3 584 € HT.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Aire d'étape pour camping-cars

Compte tenu des difficultés rencontrées pour le fonctionnement de cette aire (cohabitation avec l'autre usage du parking, évolution tarifaire, disponibilité du personnel pour la gestion et la surveillance...) et de la nécessité, pour assurer le bon fonctionnement et développer l'intérêt de cet équipement pour les usagers, de réaliser des aménagements de qualité (accès sécurisé, mise à disposition de services tels que l'électricité, l'eau potable, l'assainissement, l'accès internet), il est décidé de faire appel à des professionnels pour l'aménagement et la gestion commerciale d'une aire d'étape.

La commune financera les investissements nécessaires à la réalisation d'une vingtaine d'emplacements, dans le prolongement du parking de la Prairie ; une convention d'occupation temporaire du domaine public sera passée, pour une durée de 3 ans, avec la société Camping-cars Park en vue de l'exploitation de l'aire d'accueil.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Organisation et tarifs TAP pour 2017/2018

L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires est reconduite pour la prochaine année scolaire. Les tarifs annuels varieront, de 8,40 € à 27 € par enfant, en fonction du quotient familial.

IV.2. Renouvellement du PEDT

La commune a formalisé un partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services répondant aux besoins des familles, des enfants dans un souci d'éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant. Un projet Educatif Territorial a été adopté à cet effet en juin 2014.

La validité de ce document étant de 3 années, un nouveau PEDT est adopté pour une durée équivalente à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

IV.3. Tarification de la cantine scolaire

Le service de la restauration scolaire élabore quotidiennement une moyenne de près de 400 repas et fournit également les repas pour le CALS les mercredis et lors du Centre de Loisirs du mois de juillet. Pour la rentrée prochaine, sur proposition de la commission Restaurant Scolaire, il est décidé d'adopter les tarifs suivants :

Tranches de Quotient familial	Tarif par tranche
De 0 à 599	2,02 €
De 600 à 749	2,78 €
De 750 à 999	3,65 €
De 1000 à 1249	3,77 €
De 1250 à 1499	3,88 €
A partir de 1500	3,93 €

A noter : pour une fréquentation occasionnelle (ticket) le tarif est de 4,20 € et il est de 3,93 € pour les enfants des familles non domiciliées à La Séguinière.

IV.4. Adhésion au CPIE Loire Anjou

Le CPIE Loire Anjou est une association qui a pour but de contribuer avec les habitants du territoire, et en favorisant tous les partenariats, à la mise en œuvre d'actions dans les domaines de la préservation et la prise en compte de l'environnement, du patrimoine et du tourisme vert.

Conformément à ses statuts, le CPIE Loire Anjou a un rôle d'échanges, de sensibilisation, d'animation, de pédagogie et d'appui à la réflexion pour le développement durable du territoire qui regroupe prioritairement les Mauges et le Choletais. La Séguinière fait régulièrement appel aux services du CPIE notamment dans le cadre du parcours éco-citoyen.

L'adhésion à l'association étant libre et gratuite, il est décidé que la commune en fera désormais partie au titre du collège 2 « Collectivités locales ». Monsieur le maire est désigné comme représentant.

IV.5. Indemnité des élus - Modification

Les indemnités à verser au maire et aux adjoints seront désormais indexées à l'indice brut terminal de la fonction publique.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Informe que la commune a reçu un accusé de complétude pour la demande de subvention concernant le projet de la Maison de l'Enfance déposé au titre de la réserve parlementaire. Ce document signifie qu'il est possible de débiter l'exécution du projet mais ne vaut pas promesse d'attribution définitive de la subvention.

Rappelle que la commune recherche des agents de service vie scolaire pour assurer des remplacements ponctuels. Les missions principales consistent à participer à l'encadrement des enfants âgés de 3 à 11 ans au restaurant scolaire ou lors des TAP (Temps d'Activité Périscolaire).

V.2. Yolaine BOSSARD :

Fait savoir que concernant le développement durable, une information sur le pédibus sera faite par M. GUERIN, responsable de la mobilité à l'A.d.C. Elle est organisée en partenariat avec Mme CHARBONNEL Directrice de l'école Marcel Luneau. Les parents recevront une explication du déroulement par écrit, de même que le bulletin d'inscription à remettre à la maîtresse avant le 30 juin. Une réunion d'organisation de l'activité pour la prochaine année scolaire aura lieu début juillet.

Le concours des maisons fleuries et jardins potagers se déroulera du 6 au 9 Juin. Venez-vous inscrire en mairie, ce sera l'occasion de partager votre passion des fleurs ou du jardin potager, lors de notre visite. Le comité composé d'élus et de bénévoles sera enchanté d'aller à votre rencontre.

Comme tous les mois, elle communique le calendrier du marché du mercredi matin.

Dates	Légumes	Poissons	Miel	Rempaillage de chaises anciennes	Vins et produits de terroirs
24 mai	x	x			
31	x	x	x		x
7 juin	x	x	x		
14	x	x		x	x
21	x	x	x	x	
28	x	x			x
5 juillet	x	x			
12	x	x		x	
19	x	x		x	
26	x	x			

Au sujet du parcours éco-citoyen, après les dernières activités de l'année, visite d'entreprises, animation rivière les élèves de CM2 des deux écoles présenteront le bilan du parcours à leurs parents et grands-parents. Le jeudi 1er juin à 18h30 à l'Espace Prévert. Au cours de la cérémonie officielle, chaque élève recevra son passeport éco-citoyen remis par M. le maire.

Elle fait remarquer la qualité du fleurissement dans la commune. Après celui du printemps très apprécié, bientôt c'est celui de l'été qui va être mis en place. Le thème choisi est celui du sport, en lien avec la fête du sport fixée le 24 juin. Les enfants des T.A.P. vont participer à ce fleurissement de notre commune. Les employés municipaux, et en particulier l'équipe des espaces verts, entretiennent des surfaces importantes en appliquant la réglementation en vigueur depuis le 1er janvier 2017, sans produits phytosanitaires. Il est reconnu par les scientifiques que de nombreuses molécules restent rémanentes dans l'eau très longtemps et sont à l'origine de cancers.

Mme BOSSARD rappelle enfin qu'une enquête publique est en cours pour le projet de SAGE Evre – Thou – St Denis. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau constitue un outil stratégique de planification, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (le bassin versant), dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages. Il est élaboré et présenté par la Commission Locale de l'Eau, instance de concertation représentative de l'ensemble des acteurs locaux de l'eau (collectivités, usagers, services de l'Etat).

Ses enjeux essentiels sont les suivants :

- *La reconquête du bon fonctionnement des milieux aquatiques,*
- *La préservation et la restauration des zones humides,*
- *La reconquête de la qualité de l'eau,*
- *La gestion quantitative,*
- *La gouvernance de l'eau.*

L'enquête publique se déroule du mardi 9 mai au lundi 12 juin 2017. Les modalités de l'enquête sont affichées dans les mairies du territoire. Le dossier d'enquête publique est mis à disposition dans les mairies de Beaupréau-en-Mauges, Chalonnes-sur-Loire, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre, Sèvremoine, Trémentines. Toutes les informations nécessaires (documents du SAGE, dates et lieu des permanences de la commission d'enquête, mode de transmission des observations et propositions) sont affichées en mairies et disponibles sur le site internet du SMiB : www.evrethausaintdenis.fr.

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part des différents travaux en cours et sujets, évoqués lors de la commission du mardi 26 avril, qui ne font pas l'objet d'une délibération lors de la présente séance :

- Etat d'avancement du chantier de réhabilitation de l'ancienne école de la rue du Manoir. Pour l'aménagement intérieur, la commission a décidé de retenir parmi les 3 propositions reçues, celle de la société CANTEREAU de St Christophe du Bois qui s'élève à 10 077,21 euros HT. Les placards et le mobilier seront également fournis par cette société dont les offres mieux-disantes sont respectivement de 4 084,20 et de 16 705,84 euros HT. Sur cette dernière commande, il a toutefois été décidé de remplacer sur l'offre de base 20 chaises bistro par 40 chaises coque empilables. Pour terminer sur ce dossier, M. GUINAUDEAU précise que la réflexion a bien avancé sur l'aménagement de la cour, les stationnements et l'accessibilité PMR du bâtiment B actuellement occupé par Histoire & Patrimoine.

- L'extension de la Maison de l'Enfance a débuté il y a quelques semaines et il a été décidé de profiter des travaux pour réaménager la cour. Une nouvelle consultation sera engagée pour la réalisation d'un mur de clôture côté rue et la mise en œuvre d'enrobé.
- Le programme voirie pour l'année 2017 va faire l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence. L'enveloppe globale estimée est bien supérieure au seuil réglementaire de publicité et un avis sera donc inséré prochainement dans un journal d'annonces légales. Il rappelle les principaux postes de dépenses prévus dans ce programme : aire de camping-cars, cour de l'ancienne école du Manoir, extérieur en enrobé de la Maison de l'Enfance, accès à la Moine au Moulinard et stationnements, mise aux normes de passages piétons, aire de basket à La Surchère.
- Le chantier de liaison entre le boulodrome et la salle Pierre de Coubertin sera terminé dans le courant du mois.
- Le département de Maine-et-Loire a prévu de refaire une couche de béton bitumineux sur la RD753 (hors agglomération) entre La Séguinière et La Romagne. Sur la RD158 (route de St André) des purges ponctuelles seront réalisées sur une portion de voirie au niveau de la Bergerie.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Aborde différents thèmes qui ont fait l'actualité ces derniers jours :

- Début atelier jardinage TAP,
- Redémarrage des rencontres ziniérais à la maison d'accueil,
- Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil ; projet d'extension et de rénovation.
- Recrutement au CSI d'une nouvelle référente RAM et coordination enfance
- Rendez-vous estivaux tous les jeudis assurés par les amis réunis et le Café-rencontre.

Informe que depuis quelques années, en cas de forte chaleur estivale, le Préfet peut déclencher le « plan canicule ». Dans ce cadre, le maire est dans l'obligation de tenir un registre nominatif des personnes de plus de 65 ans handicapées et/ou vulnérables, fragiles, isolées vivant à domicile. Elle ajoute que le recensement est facultatif et volontaire ; il peut être fait par la personne elle-même, par son représentant ou, après accord de la personne, par un tiers (médecin, service ou personne intervenante, voire même un voisin). Toute personne qui souhaite figurer sur le registre « Alerte Canicule » de la commune de La Séguinière doit compléter un imprimé disponible à l'accueil de la mairie.

V.5. Philippe BOUCHET :

Communique les différents événements qui ont eu lieu au cours de ces dernières semaines. Souligne que la commission Communication, lors de sa réunion du 20/5 a proposé de nommer la future salle rue du manoir en hommage à un ancien maire de la Séguinière, Espace Roger DRONNEAU. La commission a également travaillé sur la restructuration complète du contenu et des menus du site internet de la commune en vue de sa modification prochaine.

Philippe BOUCHET expose par ailleurs que dans le cadre du pacte régional pour la ruralité, la Région a augmenté son effort de 85,8 millions d'euros en faveur du désenclavement numérique des territoires pour réduire la fracture numérique et pour permettre, aux territoires ruraux notamment, de bénéficier d'un accès aux réseaux numériques de qualité. Pour optimiser ce déploiement, une cartographie précise de la couverture numérique 2G/3G/4G des territoires est nécessaire. C'est le sens de l'application Gig@lis que la Région a mis en place. Cette application vous permet de déterminer vous-même votre niveau d'accès aux réseaux mobiles, afin de permettre à la Région de mieux identifier les zones blanches. Plus votre participation sera grande, meilleure sera la collecte d'informations de la couverture mobile et plus précise sera la cartographie. Les usagers sont donc vivement encouragés à contribuer à cette cartographie la plus précise possible du territoire en téléchargeant sur leur smartphone l'application Gig@lis de la Région qui se tient, bien entendu, à votre disposition pour d'éventuelles informations complémentaires.

V.6. Agnès BRUCHE :

Fait le point sur l'organisation de la Fête du Sport et de la musique. La commission spéciale chargée de sa préparation se réunit régulièrement et a arrêté les grandes lignes du programme de cette journée :

- de 13h30 à 18h00 Fête du Sport,
- de 19h00 à 21h00 Repas,
- à partir de 20h00 Fête de la Musique.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Prochaine réunion

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 12 juin à 20h30.